

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 1^{er} octobre 2009, à 20:00 heures, à la salle municipale, 1444, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur François Gamache, maire suppléant, les conseillers : Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Fernand Gemme, Mario McDuff, Pierre Vermette.

Le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber, était aussi présent.

Le maire, monsieur Simon Lacoste, était absent.

348-10-09 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur François Gamache, maire suppléant.

349-10-09 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

350-10-09 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE SEPTEMBRE 2009.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter les procès-verbaux des séances de septembre 2009, tels que rédigés.

351-10-09 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussigné certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après:

Achats de biens et services	2 890 132.80\$
Salaires (Écrit. paies 18 et 19)	191 456.86\$
	<u>3 081 589.66\$</u>

Signé ce 1^{er} jour d'octobre 2009.

Nicolas Moukhaiber, secrétaire-trésorier

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes à la présente, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par le secrétaire-trésorier relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU:

1° d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds. En conséquence, le conseil autorise les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.

2° d'autoriser le paiement des dépenses. En conséquence, le conseil autorise le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

352-10-09 DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Fernand Gemme et RÉSOLU d'adopter le dépôt des rapports des chefs de service pour les services d'administration générale, incendie, loisirs, trésorerie et urbanisme.

353-10-09 OFFRE D'ACHAT ET DE SERVITUDE PERMANENTE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Gemme, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'accepter l'offre d'achat et de servitude permanente, faite par monsieur Jean-François Vigeant et madame Joanie Richard pour une partie des lots P-208-91 et P-529-12, tel que détaillé comme suit :

- Une partie des lots P-208-91 SJ et P-529-12, tels qu'identifiés en orange à l'annexe « A » joint à la présente, ayant une superficie totale approximative de 40.1 mètres carrés (431.65 pieds carrés) sera cédée à Jean-François Vigeant & Joanie Richard, par la Municipalité de Saint-Amable au montant de 1.\$ le pied carré.
- Une partie des lots P-209-91 SJ et P-529-12, tels qu'identifiés en orange à l'annexe « A » joint à la présente, ayant une superficie totale approximative de 40.1 mètres carrés (431.65 pieds carrés) sera cédée à la Municipalité de Saint-Amable, par Jean-François Vigeant & Joanie Richard, comme servitude permanente, pour la somme de 1.\$, dès la signature de l'acte notarié, pour des fins d'entreposage de la neige de la rue Terrasse Muguet.
- Il est entendu par la présente que nous autorisons la Municipalité de Saint-Amable à déposer la neige de la rue, au besoin, sur ladite servitude de l'alinéa précédant.
- La Municipalité de Saint-Amable et Jean-François Vigeant et Joanie Richard, devront défrayer à part égale tous les frais d'arpentage, de notaire, ou autres nécessaires à cette cession de terrain.
- La Municipalité devra accepter l'offre dans un délai d'un mois.

Le maire, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ou en son absence son adjointe, madame Carmen McDuff, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de cession et tous documents s'y rattachant.

354-10-09 ACHAT D'UN QUATUOR DE GOLF : TOURNOI ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'acheter un quatuor de golf, à l'occasion du tournoi organisé par l'Association des Gens d'Affaires qui se tiendra à St-Basile-Le-Grand, le 3 octobre prochain, au coût de 400.\$ pour le quatuor.

355-10-09

MANDAT DE SIGNATURE : PROTOCOLE D'ENTENTE SERVICE DE RÉNOVATION R.S. INC., PHASE XI ET CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.

CONSIDÉRANT la demande d'infrastructures faite par monsieur Roger Savard, président de Service de Rénovation R.S. inc., pour 44 terrains, dans le prolongement de la rue Magnolia, soit la phase XI;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente doit être signé avec le promoteur Service de Rénovation R.S. inc., pour un projet domiciliaire appelé: Service de Rénovation R.S. inc., phase XI;

CONSIDÉRANT le mandat donné par le promoteur à BPR pour la préparation de plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de mandater le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff, à signer pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente entre la municipalité et Service de Rénovation R.S. inc. pour le projet Service de Rénovation R.S., phase XI.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'attester que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation auprès du ministère de l'Environnement.

356-10-09

MANDAT DE SIGNATURE : PROTOCOLE D'ENTENTE GDW, RUE DOLORES ET CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.

CONSIDÉRANT la demande d'infrastructures faite par monsieur Stéphane Williams, pour 77 terrains, dans le prolongement de la rue Dolorès;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente doit être signé avec le promoteur GDW, pour un projet domiciliaire appelé: GDW, rue Dolorès;

CONSIDÉRANT le mandat donné par le promoteur à BPR pour la préparation de plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de mandater le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff, à signer pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente entre la municipalité et GDW pour le projet Rue Dolorès.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la firme d'ingénieurs BPR inc. à présenter les plans et devis nécessaires auprès du ministère de l'Environnement du Québec afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour la construction d'aqueduc, d'égout sanitaire, pluvial et fondation de rues pour le projet ci-haut mentionné.

357-10-09

ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1, MÉCANIQUE PP-6 et PP-8.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 1, dans le projet, Mécanique PP-6 et PP-8, tel que recommandé par monsieur Dave Williams, ingénieur de la firme BPR, en date du 30 septembre 2009.

Le montant dû à l'entrepreneur, Robert & Cie Ltée est de 33 785.41\$ taxes incluses.

358-10-09 LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1, RÉNOVATION RS- PHASE 9.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 1, dans le projet, Rénovation RS – Phase 9, tel que recommandé par monsieur Dave Williams, ingénieur de la firme BPR, en date du 25 juillet 2009.

Le montant dû à l'entrepreneur, Bertrand Mathieu Ltée est de 4 315.62\$ taxes incluses.

359-10-09 INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'autoriser monsieur Sylvain St-Pierre à participer au congrès des chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu du 21 au 25 mai 2010 à Québec.

Les frais d'inscription, ainsi que les frais d'hébergement et de transport seront défrayés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

Pour ce qui est des repas, les tarifs suivants seront déboursés (s'ils ne sont pas inclus dans le coût du congrès) :

- 15.\$ pour le déjeuner
- 35.\$ pour le dîner
- 50.\$ pour le souper

360-10-09 ENGAGEMENT DE MME ANNE-MARIE MORIN LEBLANC COMME POMPIÈRE À TEMPS PARTIEL.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'engager madame Anne-Marie Morin Leblanc, comme pompière à temps partiel pour le service incendie.

361-10-09 ACCORDER LE CONTRAT À UN CONSULTANT POUR LA TÉLÉPHONIE.

CONSIDÉRANT le déménagement prochain de l'hôtel de ville ainsi que de la bibliothèque sur un terrain à proximité de la caserne et du garage municipal;

CONSIDÉRANT que le système téléphonique actuel est désuet et à pleine capacité et qu'il y a lieu de le changer en prévision du déménagement;

CONSIDÉRANT que trois consultants ont été rencontrés, par la directrice de la trésorerie et la directrice générale adjointe;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de retenir les services de la compagnie Victrix, comme consultant pour s'occuper de déterminer les besoins de la municipalité ainsi que pour rédiger le devis technique, soit les phases 1 et 2, au coût de 11 250\$.

362-10-09 ACHAT ET INSTALLATION D'UN ARRÊT BALLE AU PARC LE ROCHER.

CONSIDÉRANT la construction d'un nouveau terrain de baseball au Parc Le Rocher;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées pour l'achat et l'installation d'un arrêt balle;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accorder le contrat pour l'achat et l'installation d'un arrêt balles au Parc Le Rocher à la compagnie Distribution Sports Loisirs, au coût de 10 800.\$ plus taxes.

363-10-09 ACHAT ET INSTALLATION DE POSE DE CLÔTURES POUR PLUSIEURS PROJETS.

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées pour l'achat et l'installation de clôtures dans différents projets, tels que pour les terrains de baseball au Parc Le Rocher et quelques passages piétonniers;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'accorder le contrat d'achat et d'installation de clôture à Paysagiste Martin Belleville, le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 30 004.44\$ taxes incluses pour les projets énumérés ci-dessus.

364-10-09 ENTÉRINER LA RÉUNION NUMÉRO 388 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'entériner la réunion numéro 388 du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 28 septembre 2009.

365-10-09 ACCEPTER LA SUBDIVISION D'UNE PARTIE DES LOTS 217 ET 218 SJ

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter les subdivisions numéros 217-680 à 217-688 et 218-172 à 218-219, en remplacement d'une partie des lots 217 et 218 du cadastre de la paroisse de Sainte-Julie, dans la municipalité de Saint-Amable, le tout tel que préparé pour Service de Rénovations R.S. inc. par monsieur Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre, dossier numéro 10428, et la minute 4657.

366-10-09 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS.

- M. Réal Dubuc, 830, rue Principale : Discute du caractère nominatif de la période de question énumérée dans les procès-verbaux, versus l'accès aux documents publics.

367-10-09 LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 20:40 heures, IL EST RÉSOLU de procéder à la levée de la présente séance, mettant ainsi un terme à la séance régulière d'octobre 2009.